



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

## Première Commission

**10<sup>e</sup>** séance

Mercredi 12 octobre 2011, à 15 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Viinanen ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Points 87 à 106 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à notre programme, la Commission commencera aujourd'hui par un échange de vues avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et sur le rôle des organisations internationales dotées de mandats en la matière.

Nous entendrons M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement; M. Jarmo Sareva, Vice-Secrétaire général de la Conférence du désarmement; l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques; et M. Geoffrey Shaw, représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à nos invités de ce jour. Je leur donnerai d'abord la parole pour qu'ils fassent leurs interventions. Puis nous passerons à un mode officieux pour permettre aux

délégations de poser des questions ou de faire des observations.

J'invite d'abord le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Duarte, à prendre la parole.

**M. Duarte** (Haut-Représentant pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je suis vraiment ravi de l'occasion qui m'est offerte de participer à cette table ronde avec mes collègues, l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, M. Jarmo Sareva, Vice-Secrétaire général de la Conférence du désarmement et M. Geoffrey Shaw, représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Chacun des intervenants est tout à fait prêt à traiter devant la Commission du thème élargi de cette réunion-débat, à savoir la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et le rôle des organisations respectives à cet égard.

La plupart d'entre nous réunis ici, aujourd'hui, connaissent l'adage « On voit les choses de l'endroit où l'on est assis ». Ainsi cela ne surprendra personne qu'il y ait certaines variantes dans les perspectives relatives à la maîtrise des armements et au désarmement, étant donné les différents points de vue des organisations représentées ici. Toutefois, l'essentiel est l'étendue de l'accord qui existe entre nous. Nous partageons à l'évidence un attachement profond à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'élimination complète des armes de destruction massive. Notre objectif commun n'est pas seulement de réglementer ces armes ou d'en limiter le risque ou la fréquence d'utilisation mais bien de les éliminer de manière sûre. Et nous reconnaissons tous la nécessité d'atteindre cet objectif par le biais d'un processus multilatéral.

Étant donné que nous siégeons tous dans des organisations qui œuvrent pour aider leurs États membres à atteindre les objectifs convenus en matière de désarmement et de non-prolifération, il s'agit ici de se focaliser moins sur le point géographique où nous travaillons que sur le fait que nous faisons tous partie d'une organisation internationale dont le but est de libérer l'humanité de l'insécurité et des horreurs de l'emploi ou de la menace des armes les plus meurtrières au monde. Nous atteindrons cet objectif au moyen d'un processus collectif plus large d'une organisation internationale plutôt qu'à travers des mesures exclusives de l'une ou l'autre de nos organisations, aussi importantes soient-elles.

C'est pourquoi les vues exprimées ici vont au-delà des seuls intérêts de nos institutions respectives. Il s'agit ici de partager nos points de vue sur les différents processus en cours au sein de la communauté mondiale pour atteindre une dimension plus haute de la paix et de la sécurité internationales, une dimension qui se fonde sur l'aide et la coopération mutuelles plutôt que sur les menaces d'anéantissement mutuel, l'épuisement des rares ressources publiques ou la destruction de notre environnement naturel commun et des modes d'existence des générations futures.

De ce point de vue, je pense pouvoir dire que la situation dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement montre certains signes d'amélioration progressive, bien qu'il soit difficile de faire des prévisions assurées de la longévité de ces progrès dans les années futures. L'appui aux principaux traités de désarmement et de non-prolifération, tels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, reste très solide, tout comme l'appui international à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Quant aux capacités du régime de vérification, elles continuent à s'élargir.

La force de ces traités se traduit par l'appui mondial aux normes fondamentales qu'ils représentent, par leur constante et progressive évolution vers

l'adhésion universelle et par le travail des professionnels au sein d'organisations liées à ces traités ou, dans le cas de la Convention sur les armes chimiques, par le degré d'intégration du tabou mondial sur les armes biologiques dans les lois et politiques nationales.

Dans une certaine mesure, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité a également permis de renforcer les infrastructures nationales en intégrant les deux causes communes, à savoir la prévention de la prolifération et l'emploi à des fins terroristes des armes de destruction massive. Toutefois, un processus similaire doit être mis au point pour faire en sorte que les normes en matière de désarmement soient traduites dans les mandats d'institutions nationales bien précises, les législations nationales, les plans et les doctrines militaires, les réglementations et les politiques.

Selon moi, la société civile et une direction éclairée des dirigeants nationaux nous permettront, en fin de compte, de doter ces normes solides de bases nationales dont elles ont besoin non pas simplement pour parvenir à l'élimination de toutes les armes de destruction massive mais pour faire en sorte qu'elles disparaissent à jamais. En bref, ces bases sont nécessaires pour garantir le désarmement mondial durable des armes de destruction massive.

Certes, aujourd'hui, notre attention ne se porte pas seulement sur les armes de destruction massive mais également sur le vaste sujet de la maîtrise des armes – un objectif que la Charte des Nations Unies appelle la réglementation des armements. Depuis 65 ans, peu d'avancées ont été réalisées dans le domaine de la réglementation des armes classiques. Nous disposons de la Convention sur certaines armes classiques, nous avons fait certains progrès dans la mise au point de normes mondiales contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, bon nombre de nos États Membres ont adhéré aux traités interdisant les mines antipersonnel et les munitions en grappes et, l'année prochaine, l'ONU organisera une grande conférence internationale pour négocier un traité sur le commerce des armes.

Il est essentiel non seulement que ces efforts soient fructueux mais que de nouvelles initiatives soient lancées pour réduire les dépenses militaires et limiter la production, le commerce et le perfectionnement des armes classiques. L'élimination complète des armes de destruction massive ne doit

jamais être interprétée comme une invitation à la prolifération des guerres classiques. Le fait qu'il n'existe aucune institution internationale représentative axée sur la limitation de la production ou de la prolifération des armes classiques est tout à fait révélateur alors que nous examinons ici les points de vue exprimés dans cette table ronde.

Il s'agit également de rappeler l'histoire des initiatives bien intentionnées mais vaines prises par notre institution précédente, la Ligue des nations, pour maîtriser ces armes. Peut-être le monde commence-t-il maintenant à orienter ses efforts collectifs vers un plan plus ambitieux. Peut-être l'évolution de la primauté du droit rattrapera-t-elle bientôt l'augmentation des capacités dans le domaine des armes classiques. S'il en est ainsi, une direction nationale éclairée, associée aux efforts énergiques constants de la société civile, partagera sans nul doute une grande part de ce mérite, comme ce sera le cas, je l'espère, pour les armes de destruction massive dans le cadre du désarmement.

Toutefois, il ne s'agit pas des seuls acteurs qui contribueront à l'élaboration de ce processus élargi en vue de faire avancer l'agenda du désarmement mondial. Chacune des organisations représentées ici, aujourd'hui, apportera également sa propre contribution, comme les multiples organisations régionales et sous-régionales mondiales qui œuvrent au nom des objectifs de désarmement qui servent le bien commun.

Je suis sûr que les orateurs qui vont me succéder à la tribune décriront de façon un peu plus détaillée le travail qu'ils accomplissent dans le cadre de leurs importants mandats, et que les délégations feront également connaître leurs vues sur leurs activités. La coopération productive qui est en cours entre nos différentes organisations est un domaine qui mérite cependant une attention particulière.

À cet égard, il existe de nombreux exemples. Les personnels de l'AIEA et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ont activement participé à des ateliers et séminaires communs organisés par mon propre bureau, le bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement, dans le but de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Le mois dernier, l'Organisation a accueilli une réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires, qui s'est concentrée sur les résultats d'une étude à l'échelle du système des Nations Unies sur le tragique accident de

Fukushima, entreprise en étroite coopération avec l'AIEA et avec la participation de 16 institutions des Nations Unies. Cet effort collectif démontre que lorsque diverses organisations internationales sont dotées de leurs propres mandats, elles peuvent œuvrer ensemble et apporter leur savoir-faire et leurs ressources individuelles pour faire face aux défis internationaux communs.

Dans ce contexte, je tiens également à mentionner le Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement, établi en 1978 par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et qui a une longue tradition de visites de l'AIEA, de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à Vienne, et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à La Haye. Ces visites permettent aux boursiers de mieux comprendre la teneur des mandats et des activités de ces organisations respectives et de découvrir les synergies qui existent entre elles. Je suis certain que mes collègues de la réunion-débat de ce jour pourront fournir des informations complémentaires sur l'histoire de leur coopération fructueuse.

La détermination de la communauté mondiale à se fixer pour objectif le désarmement est inébranlable bien qu'elle doive constamment faire face à de nouveaux défis. L'un des plus persistants de ces défis est la nécessité largement reconnue de mettre fin à la paralysie des négociations au sein de la Conférence du désarmement. À cet égard, la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre 2010 en vue de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ainsi que la réunion plénière de suivi de l'Assemblée générale, en juillet dernier, ont été beaucoup plus que de simples occasions de critiquer le statu quo. Elles ont permis à la communauté mondiale d'apporter son soutien à de nouveaux progrès dans ce domaine en faisant intervenir la primauté du droit dans les questions de désarmement.

Alors que nous envisageons une future coopération, je ne pourrais trouver de meilleur conseil que celui donné par le Secrétaire général dans sa déclaration devant l'Assemblée générale à sa séance plénière sur le suivi de la Réunion de haut niveau sur la Conférence du désarmement :

« Ce dont on a le plus besoin, c'est d'un alignement plus étroit entre les priorités politiques et les objectifs de désarmement multilatéral [...] La voie à suivre ne sera pas facile. Néanmoins nous ne devons renoncer ni au multilatéralisme ni au respect des normes universelles. Nous devons rester fidèles aux idéaux de l'ONU. S'agissant du désarmement, comme d'autres biens publics mondiaux, notre objectif n'est pas de favoriser les préférences d'un petit nombre mais les intérêts communs de tous. » (A/65/PV.113, p. 3)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Jarmo Sareva, Vice-Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

**M. Sareva** (Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je vais continuer le débat là où le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement l'a laissé, c'est-à-dire la situation au sein de la Conférence du désarmement.

À Genève, les membres de la Conférence du désarmement partagent largement le sentiment que cet organe ne fonctionne pas comme il devrait et que la situation est loin d'être idéale. Ce sentiment est également perceptible ici, à la Première Commission, parmi les Membres de l'Organisation, où la Conférence semble être plus que jamais au cœur de nos débats.

Comme les représentants le savent, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a lancé plusieurs appels à la reprise des travaux de fond de la Conférence. En septembre 2010, il a convoqué une réunion de haut niveau à New York dans le but d'appuyer ces travaux.

Fin juillet, l'Assemblée générale a tenu des réunions plénières au titre du point 162 de l'ordre du jour, intitulé « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations sur le désarmement multilatéral ».

De plus, le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les affaires de désarmement a consacré les débats de sa session de 2011 à la revitalisation des travaux de la Conférence. Le Conseil a fait un certain nombre de suggestions qui sont actuellement examinées par le Secrétaire général.

Mais la réalité est la suivante : 15 ans après la conclusion des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et plus de deux ans après les promesses éphémères d'établir un programme de travail pour la session de 2009 (CD/1864), nous

devons dire, une fois encore, qu'en dépit des véritables efforts des présidents successifs de la Conférence, les négociations sur les questions inscrites à son ordre du jour n'ont pas abouti.

En regardant la salle, il est évident que la présente réunion-débat reflète certaines des plus belles créations de la Conférence du désarmement et de ses prédécesseurs – le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à travers l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, à travers l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Je voudrais également rappeler que la Convention sur la mise au point, la production et le stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction qui, avec les conventions que je viens de mentionner, représente un autre pilier fondamental des efforts de la communauté internationale pour lutter contre les menaces posées par les armes de destruction massive, est également le fruit des travaux de la Conférence du désarmement.

Bien que la Convention sur les armes biologiques ne soit pas dotée d'une organisation internationale équivalente à l'AIEA, à l'OIAC ou au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il s'agit d'une instance dynamique et de l'un des domaines les plus positifs des activités en matière de désarmement et de non-prolifération. Une récente innovation est l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, établie par la Sixième Conférence d'examen de 2006 pour répondre à la nécessité d'une présence institutionnelle pour la Convention.

Cette petite unité, située dans la branche de Genève du Bureau des affaires de désarmement mais créée par les États parties à la Convention, est dotée d'un mandat au titre duquel elle est chargée essentiellement d'aider les États parties en facilitant la communication, en appuyant les processus intersessions, en établissant des liens avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les universitaires, en facilitant et en organisant des ateliers dans le monde entier et en agissant comme un bureau central pour les offres et les demandes d'assistance. L'Unité est considérée comme une expérience très fructueuse et elle démontre qu'un modeste investissement en ressources peut avoir des

résultats concrets importants en renforçant l'efficacité d'un régime de sécurité multilatéral.

Aujourd'hui, cependant, il n'y a que le TNP, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques ou le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en cours de réalisation à la Conférence du désarmement. Comment pouvons-nous dès lors continuer à tenter de mettre fin à l'impasse l'année prochaine et peut-être au-delà? Devrions-nous envisager des mesures plus drastiques sur l'avenir de la Conférence? En bref, le verre de la Conférence du désarmement est-il plus qu'à moitié vide ou est-il encore au moins à moitié plein?

À la séance d'ouverture de la Commission (voir [A/C.1/66/PV.3](#)) la semaine dernière, le Haut-Représentant a évoqué l'apparition de deux tendances fortes qui pourraient influencer positivement sur nos travaux cette année et dans les années à venir. La première est la démocratie s'appliquant au désarmement. La deuxième, dont il a également parlé cet après-midi, est le renforcement progressif mais constant de la primauté du droit dans le domaine du désarmement.

Comment alors la Conférence se situe-t-elle par rapport à ces deux tendances? En ce qui concerne la primauté du droit, elle devrait être en première ligne étant donné que sa raison d'être est de servir en tant que seul organe de négociation multilatéral en matière de désarmement. Que les uns souhaitent l'appeler « seul » ou « unique » organe de négociation multilatéral en matière de désarmement est plutôt de nos jours une question de théologie. Le fait est que la Conférence ne peut plus répondre à l'une ou l'autre désignation.

Quant à la démocratie s'appliquant au désarmement, la Conférence du désarmement restera, et devrait toujours rester, un organe de négociations des gouvernements et entre les gouvernements. Cependant, une interaction plus étroite avec la société civile serait dans l'intérêt de la Conférence pour lui permettre d'éviter de devenir encore davantage une tour d'ivoire. Quant à l'élargissement possible de sa composition, nous savons tous qu'il appartient à ses membres actuels de décider. Je voudrais simplement souligner que le privilège du statut de membre entraîne des responsabilités à l'égard de la communauté internationale dans son ensemble, et qu'il implique de travailler assidûment pour renforcer un ordre international fondé sur la légalité.

La réunion-débat de ce jour traite de la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et du rôle de ses organisations respectives. À mon avis, la présente situation nous offre une porte ouverte pour faire prévaloir davantage la primauté du droit en matière de désarmement à travers des efforts multilatéraux. Cependant, cette porte pourrait se fermer un jour. Comme le dit le proverbe, il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. La Conférence du désarmement n'en est pas là – c'est-à-dire, qu'il faut négocier. Elle ne doit pas risquer de perdre une occasion historique.

Le verre de la Conférence du désarmement apparaît donc plus qu'à moitié vide à certains observateurs et praticiens. Selon eux, la Conférence fait, aujourd'hui, plus partie du problème que de la solution. Ils ajoutent que si la Conférence ne saisit pas cette précieuse occasion elle entravera davantage les efforts collectifs de désarmement de la communauté internationale.

Une question fondamentale se pose alors : tout autre arrangement de négociation fonctionnerait-il mieux, notamment dans le domaine des armes de destruction massive? Certaines des créations louables des processus de désarmement de même portée apparus ces dernières années dans le domaine des armes classiques sont encore loin d'être universelles, beaucoup moins que la plupart des créations de la Conférence du désarmement. Tout comme l'Organisation des Nations Unies elle-même, et malgré toutes ses imperfections, la Conférence du désarmement appartient à cette catégorie d'organes qui, s'ils n'existaient pas, devraient être inventés. Cela pourrait prendre une forme légèrement différente avec des règlements autres – traitant des inefficacités telles que la présidence mensuelle tournante et de la nécessité d'adopter l'ordre du jour et le programme de travail sur une base annuelle – mais il nous faudrait tenter de créer quelque chose comme la Conférence du désarmement.

Toutefois, une telle tâche d'invention ou de réinvention serait extrêmement complexe. Le succès serait loin d'être garanti. Détruire quelque chose est généralement plus facile et plus rapide que de le reconstruire. Créer de nouvelles institutions est plus facile après une crise profonde tout simplement parce qu'il ne peut y avoir d'autre choix. Espérons donc que nous n'aurons pas à attendre qu'une crise internationale nous contraigne à revitaliser le mécanisme du désarmement.

Le verre, alors, est au moins à moitié plein pour certains autres. Ils soulignent que même dans le cadre de son identité délibérative actuelle, la Conférence du désarmement est utile et irremplaçable. On peut facilement soutenir que la Conférence doit être maintenue pour permettre à l'ordre du jour du désarmement multilatéral d'hiverner en toute sûreté. La question se pose alors de savoir, comme nous nous le demandons dans ma Finlande natale, si la grue mourra de froid avant le dégel du marais au printemps.

En ce moment, de nombreuses propositions sont examinées ici, à la Première Commission, qui peuvent avoir une incidence sur l'avenir de la Conférence. Je pense qu'il s'agit de l'une des plus importantes réunions de la Première Commission dans l'histoire de la Conférence du désarmement. Les recommandations de l'Assemblée générale ont une grande légitimité, surtout quand elles sont adoptées sans être mises aux voix. Cependant, tout accord pour revitaliser les travaux de la Conférence dépendra d'abord de ses membres.

Je terminerai en soulignant que, comme le Secrétaire général de la Conférence l'a dit dans son document prospectif de l'été dernier, tous les efforts doivent être faits pour valider à nouveau la Conférence en tant que seule plate-forme habilitée à mener des négociations multilatérales en matière de désarmement. Telle est également l'approche qui, je l'espère, sera adoptée par la Première Commission durant l'importante session en cours.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

**M. Üzümcü** (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de prendre une nouvelle fois la parole devant la Première Commission. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) attache une importance particulière à sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

L'année prochaine, en avril, la Convention sur les armes chimiques (CAC) marquera ses 15 ans de fonctionnement. Durant ce temps, ce traité multilatéral sans précédent a apporté de grands avantages et fait avancer vers les objectifs de la sécurité internationale. C'est le seul accord international qui a conduit à la réduction des programmes d'armes chimiques. Il a établi un régime de vérification de l'industrie chimique mondiale pour garantir que les armes chimiques ne

seront plus jamais fabriquées. Les activités de coopération internationale pour l'aide et la protection contre les armes chimiques et la promotion de la chimie à des fins pacifiques sont des éléments essentiels de la Convention.

Jusqu'ici, le désarmement chimique est resté le principal objectif de l'OIAC. Quatre-vingt cinq pour cent de ses ressources d'inspection ont traditionnellement été consacrées au désarmement et à la vérification de la destruction de près de 70 % du total des stocks d'armes chimiques déclarés. Trois des États détenteurs déclarés – l'Albanie, un État partie et l'Inde – ont achevé la destruction de leurs armes chimiques. La Fédération de Russie a, jusqu'à présent, détruit plus de 22 000 tonnes d'agents de guerre chimiques. Cela représente 55 % de son stock d'armes chimiques. Pour les États-Unis, le chiffre est de 25 000 tonnes, soit 90 % de ses stocks.

Ces derniers mois, la situation en Libye a été une source de préoccupation pour la communauté internationale. Le secrétariat a suivi de très près cette situation et est resté en contact régulier avec les représentants libyens auprès de l'OIAC ainsi qu'avec les autorités nationales. Nous avons reçu l'assurance que le stock d'armes chimiques était sous le contrôle réel des forces du Conseil national de transition. Le secrétariat est actuellement en discussion avec la Libye pour la reprise de la destruction de ses armes chimiques restantes.

La date limite pour la destruction de toutes les armes chimiques déclarées a été fixée à avril 2012. La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont indiqué qu'ils ne seraient pas en mesure d'achever la destruction de toutes leurs armes chimiques pour cette date. D'importants obstacles et des défis techniques, financiers et de sûreté expliquent ce retard. Durant l'année dernière, le Conseil exécutif a étudié attentivement cette question.

Dans des déclarations faites le 4 octobre dernier, le Ministre des affaires étrangères de Russie et la Secrétaire d'État des États-Unis ont réaffirmé leur ferme attachement à la Convention et leur obligation d'éliminer leurs stocks restants le plus rapidement possible. Je suis convaincu que les organes de décision politique de l'OIAC prendront dûment compte de l'engagement des deux États possesseurs et adopteront prochainement une décision fondée sur le travail considérable qui a déjà été fait à cet égard. L'essentiel de la nouvelle approche est de permettre aux deux

États possesseurs d'achever leurs programmes de destruction étant donné qu'ils ont été d'accord pour mettre en œuvre un ensemble de mesures propres à renforcer la transparence et la confiance.

D'ici à avril 2012, les trois quarts de toutes les armes chimiques déclarées devront avoir été détruites, et d'ici à 2016, seulement 1 % restera à éliminer. Nous envisageons de limiter de façon importante les inspections de vérification de destruction des armes chimiques dans les années à venir. En 2012, le nombre des inspections de l'OIAC sera réduit de près du quart.

L'objectif à long terme de la CAC – la sécurité permanente contre la menace d'armes chimiques – sera cependant maintenu. Pour servir cet objectif, l'OIAC devra passer d'un statut dans le cadre duquel elle traitait principalement de l'élimination des arsenaux existants à un autre destiné à prévenir leur réapparition. L'OIAC s'attachera également à promouvoir la sécurité et la protection contre l'emploi abusif des produits chimiques toxiques.

Un groupe consultatif sur les futures priorités de l'OIAC que j'ai chargé d'une mission a présenté son rapport qui a été récemment étudié officieusement avec les représentants des États parties. Les États parties ont souligné leur ferme appui à la Convention ainsi qu'à ses principaux objectifs. De même, ils ont reconnu qu'une adaptation était nécessaire pour que l'OIAC soit en mesure de répondre à un monde en constante évolution.

Un débat de fond sur les futures priorités de l'OIAC se poursuivra dans les mois à venir. La participation des États parties à ces discussions de caractère stratégique sera des plus utiles. Dans ce contexte, il serait judicieux de convoquer une réunion de hauts fonctionnaires des capitales, spécialisés dans les questions de désarmement, au début de l'année prochaine à La Haye.

Un élément essentiel au renforcement est la mise en œuvre effective au niveau national de la Convention mondiale. Plus de 50 % des États parties doivent prendre des mesures pour garantir que leur législation couvre tous les domaines importants de la Convention. La menace représentée par des acteurs non étatiques fait partie des nombreux changements intervenus dans le cadre de la sécurité. Cette situation exige d'être vigilants et, pour les États parties, d'agir et de renforcer les contrôles efficaces sur la fabrication, le transfert et l'emploi de matières à double usage. Ce

filet de sûreté doit être ancré dans leurs systèmes juridiques nationaux.

Empêcher la réapparition des armes chimiques ainsi que leur usage abusif est un engagement multidimensionnel. Il entraîne non seulement un renforcement du régime de la Convention en matière de vérification, mais également des efforts soutenus pour rester à la hauteur des développements dans les domaines de la science et de la technique. Cela pourrait conduire à la découverte de nouveaux types d'armes chimiques ainsi qu'à de nouvelles méthodes de production qui pourraient inclure des processus émanant de la convergence avec les sciences de la vie.

Un examen plus large de la sécurité montre également la nécessité de mettre l'accent sur les questions de sûreté et de sécurité chimiques. Le mois dernier, l'Organisation a organisé une grande conférence sur la coopération internationale et la sûreté et la sécurité chimiques en tant que contribution internationale à l'Année internationale de la chimie proclamée par l'Assemblée générale. Le fait que les États parties aient reconnu que l'OIAC est une instance appropriée pour une action concertée dans le domaine de la sûreté et de la sécurité chimique est un résultat important.

Nous devons être prêts à traiter de la menace de l'emploi d'armes ou de produits chimiques toxiques en tant qu'armes. La Convention n'est pas encore universellement acceptée, et aujourd'hui de nombreuses menaces existent, tel le terrorisme. L'OIAC doit donc continuer à maintenir des compétences essentielles, notamment le savoir-faire pour s'occuper de la démilitarisation chimique et conduire des inspections sur des contestations et des enquêtes sur des allégations d'utilisation.

Nous devons également renforcer notre capacité à répondre à l'intérêt grandissant de nos membres d'accroître leurs capacités nationales de réaction d'urgence et d'atténuation des conséquences. Les dispositions de la Convention autorisant nos États parties à recevoir aide et protection dans des situations d'urgence demeurent d'une grande importance.

Une coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de la chimie a été une motivation évidente pour de nombreux pays à adhérer à la Convention et à y rester engagés. Nous espérons étendre nos programmes de coopération internationale tout en nous assurant qu'ils aideront de façon optimale à la mise en œuvre efficace de la Convention.

L'acceptation quasi universelle de la Convention d'interdiction des armes chimiques qui compte 188 membres est une source de satisfaction. Cependant, l'objectif d'un monde exempt d'armes chimiques ne saurait être atteint sans l'adhésion des huit États Membres de l'ONU qui n'ont pas encore souscrit à la Convention. Je saisis cette occasion pour appeler tous ces États à se joindre à la Convention le plus rapidement possible.

La Convention offre à la fois une garantie de sécurité et un objectif humanitaire. Son acceptation devrait être envisagée indépendamment de considérations régionales ou d'autres liens. Le caractère inhumain des armes chimiques et les efforts de longue haleine qui ont conduit à leur complète interdiction ont établi une norme mondiale. Accepter d'être tenu juridiquement par cette norme signifie être d'accord sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et encourage la sécurité régionale dans des régions telles que l'Asie du Nord-Est et le Moyen-Orient.

Dans ce contexte, l'OIAC reste prête à participer à la conférence prévue en 2012 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, comme l'a décidé la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

L'Assemblée générale adopte annuellement par consensus une résolution sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Je tiens à remercier la Pologne pour sa contribution constante à l'adoption de la résolution, ce qui témoigne du ferme appui que nous recevons de l'ONU. Je suis heureux de dire que le Secrétaire général BAN Ki-moon a accepté mon invitation d'assister à la session de la Conférence des États parties. Il a depuis longtemps envisagé une visite à l'OIAC, et a donné son accord pour prendre la parole à la séance de clôture de la seizième session de la Conférence, à la fin de cette année.

Compte tenu de l'importance d'établir une future ligne de conduite tout en adaptant ses programmes aux nécessités contemporaines, l'OIAC fera tout son possible pour organiser une réunion durant la soixante-septième session de l'Assemblée générale, l'année prochaine. Le but de cette réunion sera de renforcer l'appui traditionnel que l'OIAC reçoit de l'ONU tout en bénéficiant de la vision et des avis des hauts fonctionnaires qui seront présents à New York. Ce sera également l'occasion de contribuer aux préparatifs de

la troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques, envisagée en 2013.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Geoffrey Shaw.

**M. Shaw** (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Garantir l'utilisation de la science et des technologies nucléaires à des fins exclusivement pacifiques, telle est la base sur laquelle l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été créée il y a plus de cinq décennies. Pour atteindre cet objectif, la fonction essentielle de l'Agence est de vérifier que les États remplissent pleinement leurs obligations en matière de non-prolifération en confirmant que les matières nucléaires sont utilisées à des fins pacifiques.

La plupart des pays du monde utilisent les technologies nucléaires dans les domaines des soins de santé, de l'alimentation, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau, pour ne citer que quelques exemples. Quelque 30 pays utilisent actuellement l'énergie nucléaire pour la production d'électricité. Dans les deux prochaines décennies on prévoit une augmentation continue de l'emploi de l'énergie nucléaire, et ce malgré l'accident de Fukushima Daiichi, même si c'est à un rythme plus ralenti que celui précédemment envisagé. Il est évident que toute augmentation de l'utilisation de l'énergie nucléaire doit se produire de manière sûre et ne pas contribuer à la prolifération. L'Agence a un rôle central à jouer dans ces efforts.

À travers la vérification, l'AIEA entend fournir des assurances crédibles à la communauté internationale que les matières et les technologies nucléaires placées sous garanties ne sont pas utilisées abusivement à des fins militaires. Depuis qu'il a pris ses fonctions en décembre 2009, le Directeur général de l'AIEA, M. Amano, a une approche très simple à l'égard de la mise en œuvre des garanties, à savoir que tous les accords de garanties entre les États membres et l'Agence et d'autres obligations pertinentes telles les résolutions du Conseil de sécurité doivent être pleinement mis en œuvre.

Quelle est la situation actuelle du système de garanties? Comme je l'ai rapporté à la Première Commission l'année dernière (voir [A/C.1/65/PV.9](#)), l'autorité juridique de l'Agence pour la vérification n'est pas universelle. Tous les États non dotés d'armes

nucléaires sont priés, au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de conclure des accords de garanties généralisées avec l'Agence. Malheureusement, 15 États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP restent en dehors des accords de garanties en vigueur. Ces États doivent mettre au plus tôt ces accords en application.

Le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] réaffirme qu'au titre des accords de garanties généralisées, conformément à l'article III du Traité, l'AIEA doit s'assurer de l'exactitude et de l'état complet de la déclaration d'un État non doté d'armes nucléaires. Bien que l'Agence ait autorité en vertu d'un accord de garanties généralisées de vérifier l'utilisation pacifique de toutes les matières nucléaires dans un État, les outils dont elle dispose au titre d'un tel accord sont limités.

Depuis leur création, les garanties ont constamment évolué. Le protocole additionnel, présenté en 1997, a grandement amélioré la capacité de vérification de l'Agence en élargissant l'accès à l'information et aux sites pertinents. Il permet à l'Agence de fournir des garanties crédibles non seulement sur le non-détournement des matières nucléaires déclarées mais également sur l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées. Ces garanties crédibles renforcent la confiance internationale et régionale et contribuent à réduire les perceptions de menace et, par là même, les dangers d'une nouvelle propagation d'armes nucléaires.

Jusqu'à présent, 110 pays ont appliqué les protocoles additionnels. Le Directeur général de l'AIEA continue d'encourager les États qui n'ont pas encore signé les protocoles additionnels à le faire le plus rapidement possible. En ce qui concerne les protocoles ayant trait à de petites quantités, il appelle également les États qui ne l'ont pas encore fait à les amender ou à les annuler.

Je voudrais maintenant aborder la question du désarmement nucléaire. Une vérification crédible est essentielle pour un processus de désarmement transparent. À travers ses connaissances et son savoir-faire, l'AIEA peut faciliter le désarmement en vérifiant de façon indépendante que les matières nucléaires retirées des armes démantelées ne seront plus jamais utilisées à des fins militaires. L'année dernière, la Fédération de Russie et les États-Unis ont demandé à l'AIEA de vérifier la mise en œuvre de leur accord sur les dispositions à prendre pour du plutonium n'ayant

plus d'utilité à des fins de défense. Les experts de l'Agence ont travaillé avec les deux pays sur un projet d'accord, et des progrès significatifs ont été réalisés. Cet accord représentera un exemple unique de transparence dans ce domaine. L'Agence prépare un document d'information sur ce sujet. Il sera présenté au Conseil des Gouverneurs de l'AIEA dans les prochaines semaines.

L'Agence peut également aider à l'établissement de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires quand on le lui demande. Les traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires existantes reconnaissent le rôle de vérification de l'AIEA par la mise en œuvre des garanties de l'Agence. Il a été demandé à l'AIEA de faciliter la prochaine mise en œuvre de ses garanties généralisées au Moyen-Orient pour appuyer les efforts des États en vue d'établir une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région.

À cette fin, le Directeur général, M. Amano, convoquera un forum pour les États membres à Vienne, les 21 et 22 novembre. Le forum sera une occasion d'examiner la pertinence de l'expérience des zones exemptes d'armes nucléaires en vue de l'établissement d'une telle zone au Moyen-Orient. Le représentant permanent de la Norvège auprès de l'AIEA, l'ambassadeur Jan Petersen, assumera la présidence de cet important rassemblement. Des consultations ont commencé et se poursuivront dans les semaines à venir pour aider à assurer le succès de ce forum.

Pour finir, j'en viens à la sécurité nucléaire qui reste une question extrêmement importante pour tous les États. Bien qu'il s'agisse en premier lieu d'une responsabilité nationale, l'Agence aide les pays à mettre au point une capacité de sécurité nucléaire durable pour protéger les matières nucléaires et autres matières radioactives ainsi que les installations y relatives contre des actes malveillants.

Le programme de sécurité nucléaire de l'Agence couvre l'ensemble du spectre qui va de l'élaboration de normes et de l'octroi d'une aide législative aux conseils en matière de protection physique, à la détection radiologique et à l'intervention. Il permet d'aider les États à assurer la sécurité nucléaire dans le cadre de manifestations publiques de grande importance comme, par exemple, les Jeux Olympiques de Londres l'année prochaine. Cette assistance pratique permet également d'aider les États à satisfaire à leurs obligations en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Le trafic reste une préoccupation réelle et actuelle. L'Agence reçoit presque chaque seconde des rapports signalant un nouvel incident, qu'il s'agisse de détention prohibée de matières nucléaires ou sources radioactives ou de tentatives de les vendre ou de les passer en contrebande. On a déjà beaucoup fait pour améliorer la sécurité nucléaire dans le monde, mais il est à l'évidence nécessaire de faire plus.

Les progrès vers l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires restent lents, alors que cela fait six ans qu'il a été adopté. La ratification de cet amendement peut pourtant permettre de réduire considérablement le risque que des matières nucléaires tombent entre de mauvaises mains. Nous exhortons les parties à la Convention à faire le nécessaire pour en accélérer l'entrée en vigueur.

Nombre des défis que doit relever l'AIEA aujourd'hui sont très différents de ceux qu'anticipaient nos fondateurs il y a plus de 50 ans. Le risque de terrorisme nucléaire, par exemple, ne se posait tout simplement pas dans les années 50. Aujourd'hui, il est au sommet de l'ordre du jour des dirigeants mondiaux. En dépit de ces nouveaux défis, le mandat de l'Agence, « Des atomes pour la paix », qui consiste à mettre à profit les bénéfices que peuvent apporter la science et la technologie nucléaires à des fins pacifiques, et non militaires, vaut toujours. Les activités de l'Agence dans le domaine de la vérification et de la sécurité nucléaire contribuent à assurer la sûreté et la sécurisation de l'utilisation de la technologie nucléaire et à assister les efforts en vue de parvenir à un monde sans armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Shaw de sa déclaration.

Afin de permettre un débat interactif avec nos intervenants, je vais maintenant suspendre la séance pour nous permettre de poursuivre la discussion de façon plus informelle.

*La séance, suspendue à 15 h 50, est reprise à 16 h 5.*

**M. Tilegen** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Depuis la fermeture du deuxième plus grand polygone d'essais nucléaires du monde et sa décision, le 29 août 1991, de renoncer à son arsenal nucléaire, quatrième dans le monde par l'importance, le Kazakhstan a été à l'avant-garde du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le contexte de l'action

multilatérale depuis 20 ans. Avec la commémoration du vingtième anniversaire de cette décision historique, mon pays poursuit son action, avec des objectifs à long terme, de même que des mesures pratiques destinées à permettre l'abolition des armes nucléaires dans le contexte de l'action multilatérale mondiale.

Dans l'immédiat, le but auquel doit s'atteler la communauté internationale est la mise en œuvre des mesures mises en exergue dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. À titre de première mesure déterminante, le Kazakhstan appelle par conséquent tous les États Membres à assurer la ratification universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à accepter les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées.

La stagnation et l'inefficacité persistantes du régime du TNP ont donné lieu à une dissémination des armes nucléaires et l'apparition de nouveaux États nucléaires de fait. Le Kazakhstan appuie l'entrée en vigueur, sans plus de retard, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), de façon que la Commission préparatoire y afférente puisse devenir une organisation de vérification à part entière. Par le canal de nos propres stations de poursuite, mon pays s'emploie à la mise au point et au bon fonctionnement du système international de surveillance et des techniques d'inspection sur site.

Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, s'efforce vigoureusement de relancer la Conférence du désarmement. Il appartient maintenant aux États Membres de faire la preuve de la sincérité de leur engagement politique de surmonter les divergences. La Conférence du désarmement doit redevenir le solide catalyseur du commencement des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et sur la question des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans le cadre d'un traité juridiquement contraignant. Ce sont là les questions les plus pressantes de l'ordre du jour international en matière de sécurité. Il est impératif de faire encore progresser le programme de prévention d'une course aux armements dans l'espace en associant d'autres organes internationaux à l'examen des questions relatives à l'exploration de l'espace, où commencent à s'engager de nombreux pays.

Face à la demande croissante d'énergie nucléaire, le Kazakhstan, qui appuie les démarches multilatérales, est prêt à accueillir sur son sol une banque de combustible nucléaire sous les auspices de l'AIEA afin de permettre aux pays d'acheter du combustible nucléaire, et ainsi, de renforcer le régime de non-prolifération. Mon pays appuie le droit légitime et inaliénable de tout État partie au TNP de développer et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux règlements qu'impose l'AIEA, et d'éliminer par là toute possibilité de monopole ou d'application de deux poids, deux mesures, question que notre Président a à maintes reprises portée à l'attention du monde.

Le Kazakhstan, qui fait partie de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, honore ses obligations en ce qui concerne la prévention de la prolifération nucléaire et du terrorisme en se conformant aux critères fixés dans les instruments juridiques pertinents de l'AIEA et en promulguant sur son sol les lois nationales correspondantes. Toutefois, il est indispensable que les puissances nucléaires donnent toutes les garanties négatives qui s'imposent afin que la zone puisse être viable, comme l'a fait expressément valoir le Président kazakh, Nursultan Nazarbayev, dans son allocution devant l'Assemblée générale durant le débat général, le 21 septembre (voir [A/66/PV.11](#)). Mon pays plaide également ouvertement pour une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et il est prêt à prendre une part active à toutes les délibérations ainsi que toutes les mesures engagées à cette fin. Nous poursuivrons également nos efforts pour qu'un jour le monde entier puisse lui aussi devenir une zone exempte d'armes nucléaires.

Le Kazakhstan a ratifié, le 14 mai 2008, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et il joue un rôle actif dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Le mois dernier, le Kazakhstan a accueilli un atelier de formation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) à l'attention d'experts de l'Asie centrale, avec l'aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Bureau des affaires de désarmement et des Gouvernements de la Norvège et des États-Unis.

Enfin, la Journée internationale contre les essais nucléaires, observée pour la deuxième fois cette année à l'initiative de mon pays et des autres coauteurs de la résolution 64/35, a été l'occasion d'un plaidoyer efficace servant à mobiliser l'opinion des

gouvernements et du public en faveur de l'élimination des essais et des explosions nucléaires. Pour marquer la Journée ainsi que le vingtième anniversaire de la fermeture du polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk se tient aujourd'hui à Astana un Forum pour un monde sans armes nucléaires.

Dans son allocution à l'Assemblée cette année, le Président Nazarbayev a proclamé la nécessité de commencer la rédaction d'une déclaration universelle pour un monde sans armes nucléaires, mesure la plus acceptable que l'on puisse prendre avant la mise en place d'une convention juridiquement contraignante ou d'un dispositif en la matière.

Nous remercions le Président sortant de l'Assemblée, M. Deiss, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, les États Membres, le Haut Représentant pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte, le Bureau des affaires de désarmement et le Département de l'information, ainsi que la société civile, de leur solidarité avec les efforts que fait le Kazakhstan pour parvenir, lentement mais sûrement, à l'objectif de l'abolition des armes nucléaires.

**M. Gumbi** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : La présente session de la Première Commission se tient alors que l'idée que les armes nucléaires peuvent et doivent être éliminées a fait son chemin et gagné en crédibilité. Cette idée s'est à cet égard acquis des défenseurs très en vue, tandis que la communauté internationale a elle aussi été active dans ce domaine, dans le cadre de sa mobilisation « global zero ».

Si l'Afrique du Sud, comme la plupart des États non dotés de l'arme nucléaire, se félicite de cette évolution, nos espoirs commencent cependant à s'amenuiser face à l'absence de progrès réels dans le sens du désarmement nucléaire. Nous estimons que la situation pourrait être sauvée si la société civile et les États non dotés de l'arme nucléaire conjugaient leurs efforts pour empêcher les États dotés de l'arme nucléaire de repousser indéfiniment voire de revenir sur la mise en œuvre de leurs obligations en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Toute action de notre part non conforme à cet objectif aurait pour effet de perpétuer la prolifération nucléaire et même de mettre en péril nos efforts de lutte contre le terrorisme nucléaire.

L'Afrique du Sud n'a cessé de réaffirmer son attachement à un monde sans armes nucléaires et au système multilatéral consacré à la mise en œuvre de cet objectif. Elle est convaincue que seules l'élimination

complète de ces armes et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais produites constituent une garantie absolue contre tout recours aux armes nucléaires. Plus longtemps dure leur détention et leur modernisation, et leur utilisation légale est rationalisée par certains, plus il sera difficile d'en obtenir l'élimination et d'en prévenir la prolifération.

Il est regrettable que l'on n'ait pas encore réalisé de progrès significatifs dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Afrique du Sud a toujours été d'avis que tout postulat selon lequel on pourrait posséder indéfiniment des armes nucléaires ne pouvait qu'aboutir à davantage d'insécurité et à la poursuite de la course aux armements. Elle estime également que ni la possession d'armes nucléaires ni les efforts pour s'en procurer ne sont de nature à renforcer la paix et la sécurité internationales et que la première responsabilité de leur élimination revient aux États qui continuent de considérer que les armes nucléaires sont indispensables à leur sécurité. Ces États doivent engager sans plus de retard un processus accéléré de négociations aboutissant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

L'Afrique du Sud considère qu'un pas dans cette direction serait de bon augure pour le TNP, qui reste la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. À cela s'ajoute, de notre point de vue, qu'une dynamique accrue dans le sens du désarmement nucléaire aurait l'avantage de reconfirmer l'actualité et la validité des accords passés en vertu du TNP, et notamment de l'engagement sans équivoque des États dotés de l'arme nucléaire de mener à bien l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, aux fins du désarmement nucléaire à terme. Une décision de cet ordre permettrait également de donner plus de crédibilité au Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)], qui contient un certain nombre de nouvelles mesures d'importance pour la réalisation de notre objectif d'un monde libéré de la menace que représentent les armes nucléaires.

D'année en année, nous avons convenu d'un certain nombre de mesures de désarmement nucléaire. Ma délégation estime qu'il est impératif de mettre maintenant ces engagements à exécution si l'on veut rétablir la confiance dans le désarmement nucléaire. De l'avis de ma délégation, toute action concrète doit non seulement comporter des réductions du nombre d'armes nucléaires mais également prévoir un

réexamen fondamental des doctrines de sécurité, ainsi que des mesures supplémentaires transparentes, irréversibles et vérifiables visant à débarrasser le monde de la menace des armes nucléaires.

L'Afrique du Sud est attachée à une conception du désarmement nucléaire systématique et progressive, qui vise à constituer un arsenal complet d'instruments se renforçant mutuellement aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. À cette fin, elle pense que l'engagement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires bénéficierait aux progrès de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. L'Afrique du Sud estime qu'un pas dans cette direction permettrait de remplir aussi bien des objectifs de non-prolifération que de désarmement.

De même, l'Afrique du Sud est d'avis que les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent redoubler d'efforts pour ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), aux fins de son entrée en vigueur, qui n'a que trop tardé. Ce traité est un instrument clef dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire. Notre objectif commun qu'est un monde débarrassé de la menace des armes nucléaires est entravé par le fait que le Traité n'est toujours pas entré en vigueur. Cette entrée en vigueur demeure un objectif pressant et un engagement non négociable.

En attendant l'élimination totale des armes nucléaires, les États qui ont renoncé à l'option des armes nucléaires sont en droit d'obtenir des assurances de sécurité négatives. Le TNP est le principal accord juridique international en vertu duquel les États non dotés de l'arme nucléaire ont renoncé à l'acquisition d'armes nucléaires. L'Afrique du Sud considère par conséquent l'octroi de garanties de sécurité internationalement contraignantes sur le plan juridique comme un élément clef du TNP et elle continuera, par conséquent, à œuvrer dans ce cadre en faveur des assurances de sécurité négatives.

En outre, de l'avis de l'Afrique du Sud, un moyen d'avancer vers l'élimination complète de toutes les armes nucléaires pourrait être l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant interdisant l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. Un tel instrument serait conforme à l'avis consultatif de 1996 de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (voir

A/51/218) et pourrait être une mesure provisoire utile vers une élimination totale.

Pour créer le cadre nécessaire à l'instauration et au maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires, l'Afrique du Sud estime qu'il nous incombe à tous de commencer en temps opportun les préparatifs devant aboutir à la négociation d'une convention sur les armes nucléaires ou d'un dispositif ou ensemble d'instruments en vue de l'élimination complète et durable des armes nucléaires.

L'Afrique du Sud continue d'appuyer la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde, notamment au Moyen-Orient. À cet égard, nous nous félicitons de la décision de la Conférence d'examen du TNP de 2010 concernant la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et notamment la convocation d'une conférence sur la question en 2012. L'Afrique du Sud se félicite également que la Russie ait ratifié les Protocoles I et II du Traité de Pelindaba et que les États-Unis aient annoncé leur intention de faire de même.

En conclusion, je voudrais rappeler que le désarmement reste notre plus haute priorité. Les armes nucléaires sont une source d'insécurité et non de sécurité. Elles n'ont aucune place dans notre monde d'aujourd'hui caractérisé par une interconnexion croissante et des menaces communes qui dépassent les frontières traditionnelles. Cette réalité nécessite une approche différente qui tienne compte non seulement des stricts intérêts de sécurité nationale des États mais également des dimensions de sécurité internationale et humaine partagée.

**M<sup>me</sup> Kennedy** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Depuis que le Président Obama a présenté, à Prague en 2009, son programme pour le désarmement nucléaire, il y a eu d'importantes avancées sur la voie de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Compte tenu du travail qui reste à faire, les États-Unis sont convaincus que la meilleure façon de procéder pour atteindre ce noble objectif consiste à prendre une série de mesures réalistes, progressives et se renforçant mutuellement.

Ces mesures passent notamment par de nouvelles réductions du nombre et de l'importance des armes nucléaires, la fin de tous les essais nucléaires dans le monde et l'adoption d'un instrument juridique internationalement vérifiable sur l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. De cette manière,

chaque nouvelle mesure s'appuiera sur la dynamique et les progrès suscités par la précédente et tiendra compte des changements intervenus sur le plan de la sécurité internationale.

À l'inverse, certains voudraient faire l'économie de ces mesures intermédiaires et passer directement à la réflexion autour d'un mandat pour entamer des négociations sur une convention sur les armes nucléaires, créant ainsi un cadre global assorti d'un échéancier fixe pour traiter en même temps de toutes les questions complexes liées au désarmement nucléaire. Même si nous comprenons les nobles objectifs qui sous-tendent une telle initiative, nous pensons que vouloir élaborer une convention sur le désarmement nucléaire ou mettre en place une conférence sur le désarmement nucléaire qui aurait pour mandat de préparer une telle convention est nettement moins susceptible de nous rapprocher de nos objectifs communs. Tenter d'aborder toutes les questions dans le cadre d'une seule et même négociation ne conduirait qu'à l'impasse et, selon nous, détournerait inutilement l'énergie et l'attention de la communauté internationale des mesures concrètes et réalistes pouvant être mises en œuvre.

Cela pourrait même remettre en question l'approche par étape convenue par les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à la Conférence d'examen de 2010, qui a déjà donné des résultats concrets en matière de désarmement, puisque des dizaines de milliers d'armes nucléaires ont été éliminées depuis la fin de la guerre froide. Les États-Unis estiment que cette démarche graduelle entre les États dotés d'armes nucléaires est nécessaire pour enregistrer des progrès véritables en matière de désarmement nucléaire. Ces mesures sont également déterminantes pour préserver et renforcer le régime de non-prolifération, ce qui en retour contribuera à favoriser l'instauration d'un climat international en matière de sécurité propice à cet effort.

Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, communément appelé nouveau Traité START, qui est entré en vigueur le 5 février 2011, en est un exemple. Lorsqu'il aura été intégralement mis en œuvre, le nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées par nos deux pays aura été ramené à son plus bas niveau depuis les années 50. J'ai le plaisir d'indiquer que jeudi prochain, le 20 octobre, notre négociatrice en chef, la Sous-

Secrétaire d'État Rose Gottemoeller, sera à l'ONU pour faire, avec son homologue russe, un exposé conjoint sur la mise en œuvre remarquable de ce traité. J'espère que tous les membres ici présents se joindront à nous et à nos collègues russes.

Les États-Unis sont déterminés à continuer de réduire le nombre d'armes nucléaires au moyen d'une démarche graduelle, et, notamment à rechercher un nouvel accord avec la Russie sur des réductions plus larges dans toutes les catégories d'armes nucléaires, stratégiques ou non stratégiques, déployées ou non déployées.

Outre ces mesures bilatérales, nous poursuivons le dialogue multilatéral avec les États dotés d'armes nucléaires, entamé en 2009 à Londres et qui s'est prolongé à Paris l'été dernier, autour de la question du renforcement de la transparence, de la vérification et des mesures de confiance. Cette initiative traduit l'importance fondamentale que revêt la transparence pour établir une relation de compréhension et de confiance mutuelles, et la nécessité de débattre de questions comme la communication d'informations, les doctrines nucléaires et la vérification pour que les efforts de désarmement reposent sur des fondements solides. Pour faire en sorte que ce dialogue devienne un processus régulier, nous sommes convenus d'organiser une troisième conférence en 2012 dans la perspective de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP. En outre, comme il en a été décidé à Paris, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (les 5P) se sont retrouvés à Genève le 30 août pour discuter du lancement des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement, discussion qu'ils ont poursuivie à New York, le 7 octobre, avec d'autres parties intéressées.

Il est tout aussi important de limiter la capacité de développer de nouvelles armes que de réduire le nombre d'armes nucléaires en circulation. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sont des éléments clés à cet égard. Les États-Unis sont déterminés à ce que le TICE soit ratifié et entre en vigueur le plus rapidement possible. Avec le moratoire sur les essais nucléaires promulgué en 1992, les États-Unis ont, pour leur part, respecté la principale disposition du TICE. Toutefois, l'avantage premier de ce Traité, à savoir empêcher de façon juridiquement

contraignante tous les États d'effectuer des essais, reste quant à lui un vœu pieux.

L'élaboration d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles demeure l'une des grandes priorités pour les États-Unis et pour une majorité d'autres pays, mais l'incapacité de la Conférence du désarmement de parvenir à un consensus sur le démarrage des négociations demeure une source de profonde frustration. C'est pourquoi, les États-Unis, les 5P et d'autres partenaires, en fait la communauté internationale dans son ensemble, multiplient les rencontres afin de trouver le moyen d'avancer sur cette question importante.

Par ailleurs, les États-Unis et la Fédération de Russie ont récemment annoncé l'entrée en vigueur de l'Accord sur la gestion et l'élimination du plutonium et de ses protocoles de 2006 et de 2010. Cet accord, tel qu'amendé, oblige chacun de ces deux pays à détruire au moins 34 tonnes d'excédent de plutonium de qualité militaire, soit un volume suffisant pour produire environ 17 000 armes nucléaires.

Enfin, la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une autre mesure importante pour avancer sur la voie de la non-prolifération nucléaire et elle revêt donc un haut degré de priorité pour les États-Unis. En mai, l'Administration Obama a présenté au Sénat des États-Unis, pour examen et approbation de la ratification, les protocoles relatifs au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud. Nous avons aussi entamé des consultations avec les parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et nous menons des contacts intensifs, ici à New York, avec nos partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les autres pays membres permanents du Conseil de sécurité afin d'être en mesure de signer le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Les États-Unis travaillent d'arrache-pied avec les autres dépositaires, le Royaume-Uni et la Russie, et en consultation avec la région du Moyen-Orient, pour que soient désignés un pays hôte et un facilitateur de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Au nom de mon gouvernement, je tiens à réaffirmer notre détermination à parvenir à la paix et à la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Mihut** (Roumanie) (*parle en anglais*) :  
Puisque c'est la première fois que ma délégation prend

la parole, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à ce poste et à vous assurer de notre plein appui dans l'accomplissement de vos tâches.

Notre débat sur les questions nucléaires cette année devrait tenir compte du fait qu'il intervient presque un an et demi après le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et un peu plus de six mois avant la première réunion du Comité préparatoire de la prochaine Conférence d'examen. Nous pensons donc que le moment est idéal pour faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action et recenser les domaines qui nécessitent notre attention immédiate.

Nous devrions commencer par réaffirmer que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la pierre angulaire du système mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel pour réaliser le désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité, et un élément déterminant pour la mise au point de nouvelles utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les objectifs cardinaux du Traité sont plus pertinents que jamais, étant donné les risques de prolifération actuels, et ils doivent être maintenus et renforcés.

La Roumanie se félicite des faits nouveaux survenus dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Je pense par exemple à l'Initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement, qui a pris de l'ampleur avec le discours de Berlin du 30 avril, dans lequel sont proposées plusieurs mesures concrètes à prendre à court terme. Je pense aussi à l'engagement actif pris en faveur de « l'option zéro » à l'occasion de la troisième réunion ministérielle de l'Initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement, organisée à New York le 21 septembre.

La réunion de suivi de la Conférence d'examen du TNP de 2010 organisée à Paris le 30 juin par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (les 5 P) a été un autre événement marquant de l'année. Nous nous félicitons vivement que les 5 P aient réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre les engagements pris à la Conférence d'examen de 2010 et de réaliser de nouveaux progrès en ce qui concerne les objectifs du TNP.

En tant que membre de l'Union européenne, la Roumanie a pris une part active au séminaire organisé,

à Bruxelles en juillet, par l'Union européenne en préparation de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, prévue en 2012. Nous avons conscience que les préparatifs devant mener à la tenue de la conférence l'année prochaine impliquent des questions sensibles et nous encourageons toutes les parties à travailler avec assiduité pour que la conférence soit fructueuse.

Comme nous le savons tous, le thème du débat général de la présente session de l'Assemblée générale a porté sur le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends. Inspirée par ce thème, la Roumanie s'est efforcée de promouvoir le consensus dans plusieurs débats que la communauté internationale a tenus cette année sur la question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Ce fut le cas notamment lorsqu'elle a assumé la présidence de la cinquante-cinquième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui s'est tenue à Vienne du 19 au 23 septembre. Les représentants à la Conférence ont estimé, à l'occasion du résumé de la session, que les débats avaient profité d'une atmosphère positive et constructive ayant rendu possible l'adoption de plusieurs décisions sur les activités futures de l'Agence, notamment le Plan d'action sur la sûreté nucléaire et le budget-programme pour la période 2012-2013.

Pays doté d'un programme nucléaire civil répondant aux normes internationales, la Roumanie défend le droit de chaque pays de profiter des bienfaits de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, pourvu qu'il respecte toutes ses obligations en matière de non-prolifération, de sûreté et de sécurité.

Une autre action concrète entreprise par la Roumanie a été l'organisation du séminaire 2011 sur l'évaluation des centres de données nationaux. Organisé conjointement par le Gouvernement roumain et le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), ce séminaire s'est déroulé à Bucarest du 3 au 7 octobre. Le Secrétaire exécutif de la Commission préparation de l'OTICE était présent à l'ouverture du séminaire et il a confirmé, à cette occasion, qu'il avait eu des contacts avec de hauts fonctionnaires roumains concernant la mise en œuvre du Traité.

Une douzaine d'experts en provenance de 32 États signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont participé à ce séminaire, attestant ainsi du fait que le régime de vérification mis en place par l'OTICE est déjà opérationnel, même si le Traité n'est pas encore entré en vigueur.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que la priorité numéro un pour la Roumanie dans le domaine des armes nucléaires reste la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs, et l'élaboration des dispositions de vérification pertinentes. Un tel traité sera un bon moyen de faire progresser le désarmement et la non-prolifération, conformément aux documents adoptés par la Conférence du désarmement. Nous demeurons convaincus que le lancement des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et la reprise des travaux de la Conférence du désarmement, qui sont de manière injustifiée dans l'impasse depuis maintenant plus de 15 ans, sont deux choses liées.

**M<sup>me</sup> Adamson** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La persistance des armes nucléaires a des répercussions sur la sécurité de chacun d'entre nous. Les moyens que nous trouvons pour empêcher leur prolifération et avancer progressivement vers un monde exempt de ces armes revêtent une importance majeure pour nous tous. Cette année, la session de la Première Commission nous donne une occasion sans pareille de faire le bilan des progrès accomplis en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires et de recenser les défis qui nous attendent. Certes nous pouvons nous féliciter d'un certain nombre de succès et d'évolutions positives, mais nous devons aussi regarder vers l'avenir afin de veiller à ce que nous ayons les structures et la volonté commune nécessaires pour affronter les difficultés concrètes d'aujourd'hui et de demain.

Le Royaume-Uni est attaché à l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons toujours honoré nos engagements en matière de désarmement et respecté nos obligations juridiques internationales découlant de notre adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État doté de l'arme nucléaire.

Tant que les armes nucléaires existeront et tant que l'avenir de la situation en matière de sécurité demeurera aussi incertain, le Gouvernement

britannique entend conserver une puissance nucléaire dissuasive minimum. Malgré tout, il y a exactement un an, nous avons pris, dans le cadre de l'Examen stratégique de défense et de sécurité, de nouvelles mesures de désarmement et avons annoncé que d'ici à la décennie 2020 nous allions ramener de 48 à 40 le nombre d'ogives nucléaires embarquées dans chacun de nos sous-marins; fixer à un maximum de 120 le nombre de têtes nucléaires pleinement opérationnelles; réduire le nombre de missiles opérationnels à bord des sous-marins de la classe Vanguard à 8 tout au plus; et limiter le volume total de notre stock d'armes nucléaires à 180 engins.

Nous avons également annoncé que le Royaume-Uni allait donner aux États non dotés de l'arme nucléaire qui sont parties au TNP et respectent les obligations qui en découlent de nouvelles garanties de sécurité plus solides qu'il n'emploiera ni ne menacera d'employer ses armes nucléaires contre eux. Le 29 juin, nous avons indiqué que le programme de réduction des têtes nucléaires avait démarré et qu'au moins un de nos sous-marins n'avait plus désormais à son bord qu'un maximum de 40 têtes nucléaires.

Où en sommes-nous aujourd'hui? La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 a été un succès. Pour la première fois, nous nous sommes entendus sur un plan d'action portant sur les différents piliers du Traité et assorti d'engagements concrets dans tous les domaines. Nous avons aussi pris une décision sur la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous devons faire fond sur la dynamique née de ce succès et nous en servir pour renforcer le TNP en tant que pierre angulaire d'un dispositif international fondé sur des règles.

Nous sommes déjà à pied d'œuvre pour que le Document final de la Conférence d'examen de 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol.1)] se traduise par des actions concrètes. Nous devrions tous reconnaître et saluer les progrès intervenus aux plans bilatéral et multilatéral en 2011. En février, le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, nouveau Traité START, est entré en vigueur. À la fin juin, les cinq États dotés de l'arme nucléaire reconnus par le TNP ont organisé à Paris la deuxième conférence des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (les 5 P). Nous sommes également très satisfaits

d'avoir repris, aux côtés de nos partenaires des 5 P, les discussions avec les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, sur les arrangements qui permettraient aux 5 P de signer le Protocole du Traité de Bangkok.

La réunion de Paris des 5 P a été une occasion exceptionnelle pour les cinq États nucléaires d'examiner les moyens concrets d'honorer nos obligations découlant du TNP en matière de désarmement. Ce fut un événement important, non seulement parce que nous y avons tenu des discussions de fond, mais aussi parce qu'il a permis de renforcer la confiance entre les cinq puissances nucléaires et d'établir des contacts avec les organisations non gouvernementales et les États non dotés de l'arme nucléaire. Nous nous félicitons que la conférence ait débouché sur la mise en route de plusieurs initiatives de renforcement de la confiance auxquelles les 5 P prendront part, notamment la création d'un groupe de travail sur les définitions et la terminologie à employer dans le domaine des armes nucléaires. Globalement, nos discussions ont porté sur le désarmement, la transparence et les mesures de confiance. Nous attendons avec intérêt leur poursuite dans les mois et les années à venir. Les 5 P ont également abordé la question du rapport qu'ils doivent présenter au titre du Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Mais le TNP ne se limite pas au seul respect des obligations de désarmement des 5 P. Il incombe à toutes les parties au TNP de renforcer le Traité, de faire en sorte que ses trois piliers soient consolidés, de mettre en œuvre le Plan d'action convenu et de faire état de leurs progrès en la matière. L'Initiative multinationale pour la non-prolifération et le désarmement est un excellent exemple de pays qui agissent pour que des avancées soient possibles sur les différents piliers du TNP. Quant à nous, voilà plusieurs années que nous travaillons avec un État non doté de l'arme nucléaire, la Norvège, pour tenter de régler les difficultés liées à la vérification du désarmement nucléaire.

L'initiative Norvège-Royaume-Uni, qui est la première du genre, a permis à nos deux pays d'entreprendre des recherches inédites concernant la vérification du démantèlement de têtes nucléaires. Ces travaux ont reposé sur le principe que tout futur processus de désarmement devrait être étayé par un régime de vérification capable d'attester sans doute possible que le désarmement nucléaire a bien eu lieu.

Cette collaboration a permis de démontrer qu'États dotés de l'arme nucléaire et États non dotés de l'arme nucléaire pouvaient travailler main dans la main pour prendre de nouveaux engagements en matière de désarmement, sans déroger à leurs obligations de non-prolifération respectives imposées par le TNP et sans compromettre leur sécurité nationale ni les normes de sûreté et de sécurité. Il est indispensable de trouver des solutions efficaces et fiables aux difficultés techniques et de procédure liées au désarmement si l'on veut accroître la confiance entre États dotés de l'arme nucléaire et États qui n'en sont pas dotés et mettre en place un système de vérification crédible.

Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir, en partenariat avec la Norvège, un atelier technique à Londres au début du mois de décembre pour poursuivre la réflexion et présenter les progrès que nous avons accomplis aux experts techniques des États non dotés de l'arme nucléaire qui ont exprimé un intérêt à l'égard des recherches menées à ce jour. Comme cela a été annoncé à l'issue de la conférence des 5 P de Paris, le Royaume-Uni va également organiser à l'intention des autres membres permanents une réunion confidentielle au niveau des experts pour leur présenter les enseignements tirés de ces recherches.

Outre les efforts de désarmement déployés unilatéralement, bilatéralement ou avec d'autres États, dotés ou non de l'arme nucléaire, le Royaume-Uni continue d'encourager vivement des progrès dans l'élaboration d'instruments multilatéraux qui nous aideront à avancer vers notre objectif ultime qu'est l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) demeure l'une des grandes priorités du Royaume-Uni en matière de désarmement. Nous avons été parmi les premiers pays à signer et ratifier le Traité et nous maintenons notre moratoire volontaire sur les explosions nucléaires expérimentales. Nous remercions et félicitons le Ghana et la Guinée d'avoir ratifié le TICE au cours de l'année écoulée, nous rapprochant ainsi de l'adhésion universelle. Dans cet objectif, le Royaume-Uni appuie le projet visant à inciter les petits États insulaires à ratifier eux aussi le Traité.

Le Royaume-Uni appuie vigoureusement les travaux de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) en vue de mettre en place un régime de vérification mondial du

Traité. Nous avons fourni des experts pour contribuer aux efforts de mise en place de ce régime viable qui est aujourd'hui prêt à être opérationnel. Le Royaume-Uni est heureux d'organiser, en coopération avec l'OTICE, une réunion sur les inspections *in situ* à l'intention des experts des 5 P, plus tard cette année. Nous sommes également satisfaits de voir que les préparatifs sont en bonne voie pour que l'inspection expérimentale intégrée ait lieu en 2014.

Outre l'entrée en vigueur du TICE, nous souhaitons que les négociations à la Conférence du désarmement sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles démarrent d'urgence. À nos yeux, un tel traité est un élément fondamental pour réaliser notre objectif suprême d'un monde sans armes nucléaires, et ce faisant, il représenterait, avec un TNP renforcé et l'entrée en vigueur du TICE, une composante essentielle du dispositif international de désarmement.

Nous partageons l'énorme sentiment de frustration ressenti par la communauté internationale devant le fait qu'une nouvelle année s'est écoulée sans que la Conférence du désarmement n'ait pu entamer les négociations sur le traité ni même s'entendre sur un programme de travail. Cela étant, nous devons admettre que des progrès ont été enregistrés. Nos collègues de l'Australie et du Japon ont permis de relancer la machine en organisant à Genève un certain nombre d'événements parallèles très productifs qui nous ont donné la possibilité d'avoir des discussions techniques riches en informations sur plusieurs éléments du futur traité. Depuis, les 5 P travaillent en coopération étroite pour concrétiser l'engagement pris à Paris de redoubler d'efforts pour encourager l'ouverture des négociations à la Conférence. Une réunion a eu lieu à Genève en août et vendredi dernier, nous avons rencontré d'autres parties intéressées pour débattre des moyens d'aller de l'avant.

Le Traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles soulève de nombreuses questions complexes. Il ne sera pas facile de sortir de l'impasse à la Conférence du désarmement et nous devons tous axer nos efforts sur cet objectif. La Conférence reste la seule option possible pour négocier un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles parce tous les acteurs nucléaires clefs y sont représentés. Or il est impératif que tous participent à ce traité si l'on veut que cet instrument concrétise l'objectif de la communauté internationale de renforcer véritablement le cadre

mondial de désarmement et de non-prolifération et d'accroître la sécurité internationale.

Je vais abrégé ma déclaration telle que figurant sous sa forme écrite, mais celle-ci doit néanmoins être considérée comme ayant été prononcée dans son intégralité.

Je voudrais évoquer plusieurs autres questions importantes liées à la non-prolifération. Le consensus sur la tenue en 2012 d'une conférence régionale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de destruction massive, et leurs vecteurs, a représenté un grand pas en avant. Nous sommes convaincus qu'il est possible d'atteindre cet objectif, mais que cela ne se fera pas du jour au lendemain ni sans la participation et l'appui de tous les États de la région. Le Royaume-Uni déploie des efforts acharnés, en coopération avec les États-Unis et la Russie et en consultation avec la région, pour trouver quel pays sera l'hôte et le facilitateur de la conférence. Nous espérons qu'il pourra être annoncé prochainement.

Je voudrais également relever que nulle part les difficultés rencontrées dans le cadre de nos responsabilités et de nos efforts collectifs ne sont plus manifestes que s'agissant de la grande menace posée par la mise au point d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée et l'Iran. Pour gagner du temps, je ne lirai pas l'intégralité de ma déclaration écrite sur cette question, mais tous les paragraphes qui y figurent doivent être considérés comme ayant été lus.

Enfin, je terminerai en réaffirmant que le Royaume-Uni est déterminé à continuer de travailler en coopération avec les autres États dotés de l'arme nucléaire ainsi qu'avec les États non dotés de l'arme nucléaire pour consolider le TNP dans son rôle de pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement. Il nous appartient à tous de prendre les mesures fondamentales et complémentaires que j'ai évoquées pour atteindre notre objectif d'un monde sans armes nucléaires et où nous aurons éliminé les incitations à la prolifération.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit sur ma liste pour aujourd'hui. Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux délégations que, comme nous en sommes convenus à la séance d'organisation, la date limite pour la présentation des projets de résolution a été fixée au jeudi 13 octobre, à midi, c'est-à-dire demain. J'invite

toutes les délégations à remettre leurs projets de résolution le plus tôt possible, si possible dans les prochaines heures. Toutefois, plusieurs délégations m'ont demandé de repousser cette date limite parce qu'elles avaient besoin de davantage de temps pour mener à bien les négociations sur un certain nombre de textes. Je propose par conséquent de reporter la date limite au vendredi 14 octobre à 15 heures, ce qui donne 27 heures de plus aux délégations pour préparer les projets de résolution. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite procéder ainsi.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Je prie instamment les délégations de respecter la date limite afin de permettre au Secrétariat de préparer les documents dans les délais voulus. Comme je l'ai dit plus haut, plus les projets de résolution seront remis tôt, plus l'organisation de nos travaux se fera sans heurt.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. Alasaniya** (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*): Je voudrais annoncer qu'une réunion des auteurs du projet de résolution intitulé « Respect des accords et obligations en matière de non-

prolifération, de limitation des armements et de désarmement » sera organisée par la délégation des États-Unis d'Amérique, jeudi 13 octobre de 13 h 15 à 14 h 15, dans la salle de conférence A.

Par ailleurs, La Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies organise, demain à 13 h 15 dans la salle de conférence 3, une réunion d'information au cours de laquelle le Président désigné du Comité préparatoire de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques présentera un exposé.

**Le Président** (*parle en anglais*): La prochaine séance de la Commission aura lieu demain à 15 heures précises dans cette même salle de conférence. Nous continuerons d'entendre les déclarations au titre du débat thématique consacré au groupe de questions sur les armes nucléaires. Puisque le nombre d'orateurs inscrits sur ma liste est relativement peu élevé pour le moment, j'ai l'intention d'enchaîner immédiatement, si nous en avons le temps, avec le débat sur le groupe de questions relatif aux autres armes de destruction massive. Les délégations qui souhaitent prendre la parole au titre de ce groupe de questions devront être prêtes à le faire.

*La séance est levée à 16 h 50.*